

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00234
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/09/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000201
Commission	Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Opéra de la Ville de Saint-Etienne - Pas de deux - Big Band du Conservatoire Massenet - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **11/09/2020**

Compte rendu affiché le : **22/09/2020**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER (Présent jusqu'au point n°88 de l'ordre du jour), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Secrétaire de séance

Mme Maryse ZOFFO

■ **Rappel et références**

En 2020, l'Opéra de la Ville de Saint-Étienne présentera le concert symphonique « Pas de deux » avec le Big-Band du Conservatoire Massenet. Ce concert va mettre, entre autres, en perspective deux œuvres étroitement liées : la célèbre suite *Casse-Noisette* de Tchaïkovski, pour orchestre symphonique, et le *Casse-Noisette (ou Nutcracker)* revisité, réarrangé et réorchestré par Duke Ellington dans une version pour big-band. Les deux orchestres, symphonique et big-band, seront enfin réunis autour de *Night Creature* de Duke Ellington.

■ **Motivation et opportunité**

Dans le cadre de la politique municipale en faveur de l'émergence artistique et de la mise en place de classes préparatoires au sein des Conservatoires, l'Opéra de Saint-Étienne et le Conservatoire Massenet (CRR) de la Ville de Saint-Étienne ont proposé de s'associer à ce projet.

■ Contenu

La présente délibération a pour objet de fixer les conditions de rémunération et de défraiement des élèves du Big-Band du Conservatoire Massenet lors des représentations de « Pas de deux », le jeudi 26 novembre 2020 à 14h (scolaires) et à 20h (tout public).

Les conditions de rémunérations sont fixées comme suit :

Par représentation :

Cachet brut en euros

- cachet au tarif de 2 x SMIC horaire brut pour la scolaire (service de 2h - scolaire)
- cachet au tarif de 4 x SMIC horaire brut pour la tout public (service de 4h – tout public)

Indemnités professionnelles :

Indemnité instrumentale 4 euros bruts par représentation

Indemnité vestimentaire 8 euros bruts par représentation

Indemnité "feux de scène, coulisse" 15 % du cachet

Un seul « feu » de scène ou de coulisse sera payé par représentation même si l'instrumentiste intervient à plusieurs reprises au cours du spectacle.

Les instrumentistes engagés uniquement pour les coulisses ne pourront prétendre ni au « feu » de coulisse, ni à l'indemnité vestimentaire.

Des indemnités calculées en pourcentage de l'indemnité instrumentale sont dues aux instrumentistes, dans les cas suivants :

- Indemnité d'instrument multiple :
 - double instrument : 15 %
 - triple instrument : 25 %
- Indemnité d'instruments spéciaux :
 - Liste 1 : 15 %
 - Liste 2 : 30 %
 - Liste 3 : 50 %

Quand un ou plusieurs instruments spéciaux figurent parmi les instruments multiples joués, toutes les indemnités se cumulent dans la limite de 100 % du cachet et le taux de l'indemnité d'instrument multiple est réduit de 5 points (soit double à 10 % et triple à 20 %).

Listes des instruments spéciaux :

Liste 1

Contrebasse 5 cordes

Bugle

Trompette à palettes

Cor de basset (instrument fourni)

Timbales baroques

Liste 2

Flûte en sol

Clarinette en mib

Contretuba

Trompette naturelle

Trombone alto

Cimbasso

Trompette en ré/mib

Cor naturel

Liste 3

Flûte basse

Cor de basset

Trompette piccolo

Trompette basse

Ophicleïde

Hautbois d'amour

Clarinette contrebasse

Trompette Egyptienne (instrument fourni)

Trombone contrebasse

Harpes spéciales

Hautbois baryton

Wagner tuba

Trompette basse

Serpent

Transport

A partir d'une distance de 20 km entre le domicile et le lieu de travail, l'Opéra remboursera à l'artiste un aller/retour du domicile à Saint-Étienne sur la base d'un billet de train 2ème classe sur justificatif ou, en l'absence de justificatif du forfait kilométrique selon le barème établi par le Ministère de la fonction publique (sur présentation de la carte grise et de l'attestation de ne transporter personne dans son véhicule).

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, l'Opéra pourra prendre en charge une nuit d'hôtel pour l'artiste qui ne pourrait pas, ou très difficilement, rentrer chez lui (sauf si l'artiste bénéficie également d'un forfait de défraiement journalier).

Cette indemnité de transport est plafonnée à un montant égal à deux fois le forfait de défraiement journalier prévu par la Réunion des Opéras de France (R.O.F.).

Défraiements

Pour tous les instrumentistes dont la distance entre le domicile et le lieu de travail est inférieure à 20 km, l'Opéra versera à l'artiste un défraiement repas tarif de la R.O.F. lorsque l'interruption entre deux services est inférieure à 1 heure.

Quand la distance du domicile au lieu de travail est comprise entre 20 km et 150 km, l'Opéra versera à l'artiste un défraiement repas au tarif de la R.O.F. pour le repas encadré entre les deux représentations.

Quand la distance du domicile au lieu de travail est supérieure à 150 km, un forfait de défraiement journalier sera alloué pour le jour de la représentation sur la base des tarifs de la R.O.F sur justificatif nominatif ou attestation d'hébergement.

N.B. : en cas de repas ou de logement fournis, les défraiements correspondants ne s'appliquent pas.

Pour tous les instrumentistes devant transporter les instruments suivants : harpe, contrebasse et piano quand l'Opéra est dans l'incapacité de les mettre à leur disposition, une indemnité de transport sera versée sur la base du montant d'un cachet brut d'un service de 4 heures défini ci-dessus.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne.

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			1 855,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	1 855,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		1 855,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver les conditions de rémunérations des élèves du Big-Band du Conservatoire Massenet pour Pas de deux,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les éventuels actes afférents,
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					BP 2020	12	Divers articles
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU